



Bras, le 25 Mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N° 2024-063

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212.1 et L2213.2,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de circulation présentée par la Société SET MECALIGNE sise Route de Barjols BP 17 - 83670 TAVERNES, dans le cadre travaux de raccordement au réseau électrique en faveur de la SCI Evasion 7 Bis rue du 24 février à Bras pour le compte de ENEDIS dossier n° DE25/032801,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public d'autoriser et de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules affectés pour des travaux d'encastrement REMBT déroulage dans gaine posé par le client, pose de câble en crampé façade par l'emploi de nacelle élévatrice,

ARRÊTE

Article 1 : Du mardi 02 avril au samedi 06 avril 2024 inclus, la Société SET MECALIGNE sera autorisée à effectuer des travaux de raccordement au 7 Bis rue du 24 février. La circulation sera perturbée.

Article 2 : Les véhicules affectés pour l'intervention des travaux seront autorisés à circuler et à stationner rue du 24 février de manière à gêner le moins possible la circulation pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : Le chantier sera signalé réglementairement par la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR) du 22 octobre 1963 approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié. Des panneaux devront être mis en place en amont du lieu des travaux.

Article 5 : La société SET MECALIGNE sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion des travaux.

Article 6 : Monsieur le Maire de BRAS et les agents de police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société SET MECALIGNE
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS
- La police municipale de BRAS

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté – Égalité – Fraternité

COMMUNE DE BRAS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Département du Var - Arrondissement de Brignoles

Hôtel de Ville – 45 Route de Brignoles (Square Jalabert) – 83149 BRAS – Tél. : 04.94.37.23.40 – Mél. : secretariat@mairie-bras.fr